

## **Chapitre 3 - L'organisation des travaux comptables**

### **Synthèse**

#### Sommaire :

1.	L'organisation des travaux comptables.....	2
1.1.	La réalisation des travaux comptables .....	2
1.2.	La durée des travaux comptables : l'exercice comptable.....	2
1.3.	La hiérarchie des travaux comptables .....	3
1.3.1.	L'enregistrement des opérations au journal .....	4
1.3.2.	Le grand-livre.....	4
1.3.3.	La balance, instrument de contrôle comptable.....	6
1.3.4.	Etablissement des documents de synthèse .....	6
2.	Les principes comptables .....	9

# 1. L'organisation des travaux comptables

## 1.1. La réalisation des travaux comptables

La réalisation de travaux comptables découle :

- **D'une obligation fiscale**

Lorsque l'entreprise réalise des profits, fiscalement, elle a l'obligation de payer des impôts sur ses revenus. L'entreprise doit donc calculer précisément chaque année les gains de l'année pour les déclarer à l'administration fiscale.

- **D'une obligation légale**

Le code de commerce impose aux entreprises d'établir une comptabilité. Il précise qu'il faut :

- Procéder chronologiquement à l'enregistrement comptable des opérations affectant le patrimoine de l'entreprise. Les livres obligatoires retracent ces enregistrements, à l'appui de pièces justificatives.
- Contrôler l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine par un inventaire au moins tous les 12 mois.
- Établir les comptes annuels à la clôture de l'exercice (le bilan, le compte de résultat et les annexes).

- **D'une aide à la décision**

Les documents comptables sont une aide pour obtenir des informations précises.

En interne, le dirigeant a besoin d'informations pour comprendre les résultats et prendre les bonnes décisions.

En externe, les partenaires de l'entreprise (actionnaires, banques, état...) sont également intéressés de connaître la situation financière avant d'engager des transactions avec elle (réalisation d'un prêt entre la banque et l'entreprise).

## 1.2. La durée des travaux comptables : l'exercice comptable

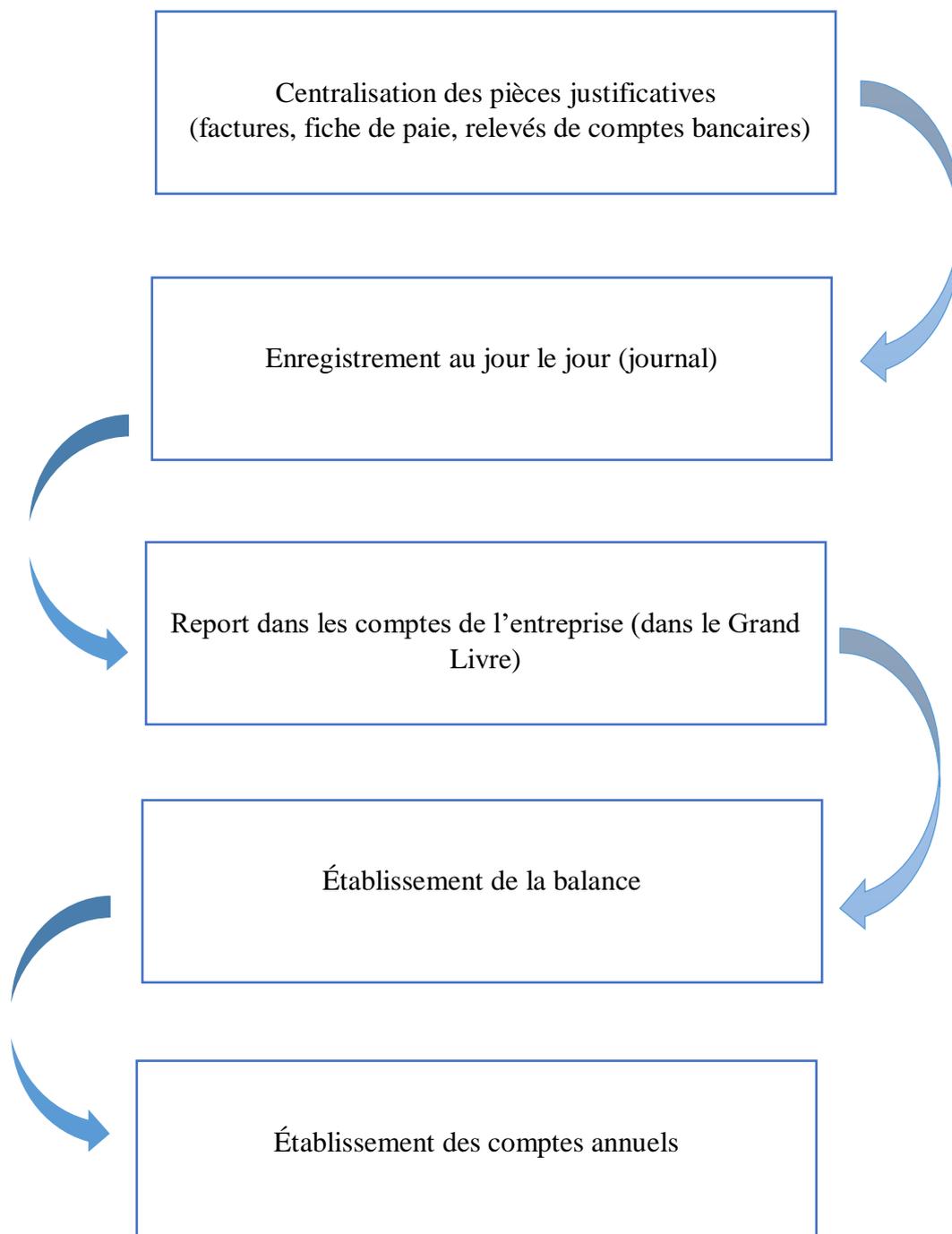
Pour des raisons légales et pratiques, la vie de l'entreprise est obligatoirement découpée en périodes d'un an à l'issue desquelles l'entreprise doit calculer et présenter ses comptes. Cette période de 12 mois consécutifs s'appelle l'exercice comptable.

### 1.3. La hiérarchie des travaux comptables

Les travaux comptables sont organisés selon une échelle temporelle précise : certains travaux sont quotidiens (l'enregistrement des ventes par exemple), d'autres mensuels (la réalisation des fiches de paies), d'autres annuels (réalisation des documents de synthèse).

De plus, ces différents travaux présentent des degrés de complexité variables. Une hiérarchie s'impose donc dans la réalisation de ces travaux comptables.

**Important :** le schéma suivant va être détaillé et expliqué au sein des chapitres suivants.



### 1.3.1. L'enregistrement des opérations au journal

Le journal est le document permettant d'enregistrer chronologiquement les opérations de l'entreprise. Il s'agit d'un document obligatoire (article R. 123-174 du Code de commerce).

Par convention, une écriture comptable se présente de la façon suivante :

(N° de comptes)	Date	(Débit)	(Crédit)
X	Comptes débités	X	
X	Comptes crédités		X
	<i>Libellé</i>		

Selon le principe de la partie double, toute écriture doit être équilibrée, c'est-à-dire que le débit doit être égal au crédit. Il s'agit là d'un premier contrôle comptable.

**Exemple** : le 01/09/N, l'entreprise X achète à crédit des matières premières pour un montant de 2 000 € (facture n°356).

	01/09/N		
601	Achats de matières premières	2 000	
401	Fournisseurs		2 000
	<i>Facture n°356</i>		

### 1.3.2. Le grand-livre

Le grand-livre est l'ensemble des comptes de l'entreprise. Document obligatoire, il est établi dans l'ordre des numéros de comptes et reprend pour chaque compte tous les mouvements dans l'ordre chronologique.

De façon schématique, on présentera l'ensemble des comptes en T de l'entreprise classés par ordre croissant de numéro de compte.

**Extrait de grand-livre au 31/12/N**

101 - Capital	106 - Réserves	218 - Véhicules
S.A.N 150 000	S.A.N 12 900	S.A.N 14 000
	01/01 28 660	
SC = 150 000	SC = 41 560	SD = 14 000

...

Le grand-livre permet de calculer le solde de chaque compte (comparaison entre le total des débits et le total des crédits). Il est également consulté pour contrôler les écritures enregistrées dans chaque compte.

Remarque :

Au début de l'exercice comptable, on doit reprendre les soldes des comptes de bilan (comptes de classe 1 à 5) ; c'est le **solde à nouveau**. Les comptes de bilan reflètent l'évolution du patrimoine de l'entreprise, ils doivent donc conserver l'historique des mouvements. Ce n'est pas le cas pour les comptes de gestion (comptes de charges et de produits) car ces comptes traduisent l'activité de l'entreprise au cours d'une année et permettent de calculer le résultat de l'exercice correspondant.

**Exemple :** Dans le cas d'une entreprise louant un véhicule, le compte 613 – Locations doit normalement comporter 12 loyers mensuels en fin d'exercice.

613 - Location
01/01/N : 550
01/02/N : 550
01/03/N : 550
01/04/N : 550
01/04/N : 550
...
01/12/N : 550
SD = 6 600

1.3.3. La balance, instrument de contrôle comptable

La balance n'est pas un document obligatoire et de ce fait, sa présentation n'est pas formalisée. Elle constitue en revanche un outil de contrôle avant l'établissement du bilan et du compte de résultat.

La balance comporte la liste des comptes (par ordre croissant de n° de compte) et présente pour chacun :

- le total des débits ;
- le total des crédits ;
- le solde (débiteur ou créditeur).

Balance au 31/12/N

N° de compte	Intitulé des comptes	Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
	Total	X	X	Y	Y

Dans une balance, on doit toujours avoir :

- **Total des débits = Total des crédits.**
- **Total des soldes débiteurs = Total des soldes créditeurs.**

1.3.4. Établissement des documents de synthèse

Les soldes des comptes récapitulés dans la balance permettent d'établir les documents de synthèse que l'entreprise doit obligatoirement présenter à la fin de chaque exercice comptable.

Les entreprises sont également amenées à établir des documents de synthèse en cours d'exercice pour des besoins de gestion.

➤ **Le compte de résultat**

Le compte de résultat retrace l'activité de l'entreprise au cours de l'exercice comptable. Il explique la création ou destruction de richesse de l'entreprise au cours de l'année.

Les charges et les produits sont classés par nature en tenant compte de trois niveaux successifs :

- Charges et produits d'exploitation.
- Charges et produits financiers.
- Charges et produits exceptionnels.

Charges	Compte de résultat de l'exercice N		Produits
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>Produits d'exploitation</u>	
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Achats de matières premières		Production vendue (biens et services)	
Autres achats et charges externes		...	
Impôts et taxes			
Charges de personnel			
...			
<u>Charges financières</u>		<u>Produits financiers</u>	
Charges d'intérêt		Intérêts perçus	
...		...	
<u>Charges exceptionnelles</u>		<u>Produits exceptionnels</u>	
...		...	
Total des charges		Total des produits	
Résultat (bénéfice)		Résultat (perte)	
<b>Total général</b>	<b>X</b>	<b>Total général</b>	<b>X</b>

Pour équilibrer le compte de résultat (égalité des totaux généraux), il faut inscrire le résultat :

- en bas des charges lorsqu'il s'agit d'un bénéfice.
- en bas des produits lorsqu'il s'agit d'une perte.

Le résultat d'une entreprise est déterminé en comparant les charges et les produits au cours d'un exercice. Il ne concerne que les comptes de la classe 6 et de la classe 7.

$$\text{Résultat de l'exercice} = \sum \text{Produits} - \sum \text{Charges}$$

**Si  $\sum \text{Produits} > \sum \text{Charges}$ , le résultat est un bénéfice**

**Si  $\sum \text{Produits} < \sum \text{Charges}$ , le résultat est une perte**

➤ **Le bilan**

Le bilan présente le patrimoine à la date de clôture de l'exercice comptable. Il reprend les soldes des comptes des classes 1 à 5.

<b>Actif</b>	<b>Bilan au 31/12/N</b>		<b>Passif</b>
<b>Actif immobilisé</b> <i>Immobilisations incorporelles :</i> ... <i>Immobilisations corporelles :</i> Terrains ... <i>Immobilisations financières :</i> ... <b>Actif circulant</b> <i>Stocks :</i> ... <i>Créances :</i> Clients ... Disponibilités		<b>Capitaux propres</b> Capital  Réserves  Résultat de l'exercice  <b>Dettes</b> Emprunts  Dettes fournisseurs  Dettes fiscales et sociales	
<b>Total général</b>	<b>Y</b>	<b>Total général</b>	<b>Y</b>

Précisions sur l'actif du bilan :

L'actif immobilisé regroupe les biens de l'entreprise destinés à servir durablement :

- Immobilisations incorporelles : fonds de commerce, brevets, marques, logiciels...
- Immobilisations corporelles : terrains, constructions, matériels...
- Immobilisations financières : prêts, titres...

L'actif circulant est constitué de biens faisant l'objet d'un renouvellement permanent dans le cadre du cycle d'exploitation :

- Stocks : matières premières non encore consommées, produits finis ou marchandises non encore vendus...
- Créances : créances clients par exemple, provenant des délais de paiement accordés par l'entreprise ;
- Disponibilités : comptes bancaires et caisse.

Précisions sur le passif du bilan :

Les capitaux propres représentent les ressources investies à long terme dans l'entreprise par ses propriétaires :

- Capital apporté par l'exploitant individuel, les associés ou les actionnaires ;
- Réserves (bénéfices antérieurs réinvestis dans l'entreprise) ;
- Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) : il correspond au résultat apparaissant dans le compte de résultat de l'exercice écoulé.

Les dettes sont constituées :

- Des emprunts contractés par l'entreprise ;
- Des dettes (dettes fournisseurs provenant des délais de paiement accordés à l'entreprise, dettes fiscales et sociales envers l'État et les organismes sociaux) ...

Un bilan est toujours équilibré : **Total de l'actif = Total du passif**

## 2. Les principes comptables

Les normes comptables ne peuvent pas tout prévoir et traiter. Les comptables peuvent donc se confronter à des situations pour lesquelles un traitement comptable n'est pas expressément prévu dans les textes. Dans ce cas, la référence à des principes comptables doit permettre de trouver une solution comptable juste et dans l'esprit des normes.

Ainsi, les principes comptables consistent en un ensemble de fondements qui permettent de donner un cadre à la comptabilité.

Liste non exhaustive des principes comptables :

Principe	Contenu	Incidences lors des inventaires
Le principe d'indépendance des exercices	La vie d'une entreprise est découpée en exercices comptables d'une même durée (un an sauf exception). Les opérations doivent être rattachées à l'exercice qui a vu	Le compte de résultat récapitule uniquement les charges et les produits nécessaires à l'activité de l'exercice.

	leur apparition, et ce, quelle que soit leur date de règlement.	Exemple : une facture de téléphonie en date du 28 décembre N et couvrant la période de janvier N+1 doit être passée en CCA.
Le principe de prudence	Il faut enregistrer en comptabilité tous les éléments probables ou certains susceptibles de diminuer la valeur du patrimoine ou de menacer la situation à venir de l'entreprise. Par contre, les éléments susceptibles d'enrichir l'entreprise ne sont pas pris en compte.	Les comptables enregistrent les risques de perte, mais pas les gains potentiels.  Exemple : Une entreprise possède un terrain. Si la valeur a diminué, il faut enregistrer cette perte. Si la valeur augmente, on ne fait rien.
Le principe de continuité d'exploitation	La comptabilité doit être tenue dans la perspective d'une poursuite de l'activité de l'entreprise sur plusieurs exercices comptables.	Certains éléments peuvent être étalés sur plusieurs exercices
Le principe de la permanence des méthodes	Les méthodes de tenue de la comptabilité choisies par l'entreprise doivent être conservées dans le temps sur plusieurs exercices (sauf exception).	Ce principe se justifie par la nécessité de pouvoir effectuer des comparaisons pertinentes dans le temps.  Exemple : la méthode d'amortissement retenue doit être reconduite pour tous les exercices suivants.